

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-11\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016 À 18H00**

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**11/ OBJET : CONSEIL PORTUAIRE PORT DÉPARTEMENTAL DE VILLEFRANCHE SUR MER – DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Le Conseil Départemental, par courrier en date du 28 juillet 2016, nous informe, qu'en application de l'article R.5314 -24 du Code des Transports – livre III – Ports Maritimes – Titre 1<sup>er</sup> – la durée des mandats des membres du conseil portuaire est de 5 ans.

L'arrêté de composition du conseil portuaire du port départemental de Villefranche est arrivé à échéance au mois de juin 2016.

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-11\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

Le conseil municipal de la commune de Villefranche est habilité à désigner en son sein un représentant aux conseils portuaires des ports s'étendant sur le territoire de la Commune.

Les membres actuels du conseil portuaire du port départemental de Villefranche sur mer sont :

- Mme Anne RAINAUD membre titulaire,
- M Régis BELLI membre suppléant

Pour répondre à la demande du Conseil départemental, elle leur demande de délibérer pour désigner de nouveaux représentants.

Elle leur propose la candidature de :

- Monsieur Christophe TROJANI, Maire, en qualité de membre titulaire,
- Madame Anne RAINAUD, en qualité de membre suppléant

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOPTE**

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives